

CAAP

Bulletin du Comité
des Artistes-AuteursPlasticiens
187 rue du Faubourg
Poissonnière 75009 Paris
Tél. : 01 48 78 32 52
mail : caap@caap.asso.fr

l'info Noir/blanc 24

Rappel :
le téléphone du CAAP
est en permanence sur répondeur. Laissez vos coordonnées, nous vous rappellerons.

SOMMAIRE

La colère des artistes

Dossier : Enquête sur les FRAC

Fin de non recevoir

• La non réponse commune
des directeurs de FRAC

- page 2 -

• Analyse et commentaire
de ce refus

- pages 3 à 5 -

• Demande d'intervention
à la CADA,
Commission d'accès aux
documents administratifs

- page 6 -

Les deux réponses à l'enquête

• Réponse
du FRAC Auvergne

- page 7 à 9 -

• Réponse
du FRAC Réunion

- page 9 à 11 -

L'Appel des Artistes

- page 12 -

Plus de mille artistes ont signé l'Appel des Artistes, initialement lancé par le CAAP, le GIGA et Jeune Création, et désormais repris par de nombreuses autres associations ou collectifs. Les signataires dénoncent dans cet appel "la loi du silence du milieu de l'art" et refusent de "cautionner par leur silence ou leur passivité les fonctionnements opaques et autocrates des circuits artistiques" (voir p.12). C'est aujourd'hui toute une nouvelle génération d'artistes qui s'exprime et met en garde le milieu de l'art. Elle sera sans complaisance face aux dysfonctionnements de l'institution et aux comportements paternalistes de la plupart des intermédiaires de l'art, elle dénonce le mépris insidieux envers les artistes et la suffisance des esthétocrates auto-nommés. Elle est déterminée à revendiquer sa place entière et demande instamment qu'une véritable collégialité soit mise en place au sein de toutes les structures de l'art contemporain. Elle est prête à assumer toutes ses responsabilités.

Le CIPAC (Congrès interprofessionnel de l'art contemporain) de Nantes aurait pu être l'occasion de modifier ces comportements et d'établir de nouveaux modes d'échanges et de réflexions. Mais ce sera sans doute une nouvelle occasion ratée. Car les choix, faits par le conseil d'administration du CIPAC (en dépit d'une minorité de ses membres qui souhaitaient ouvrir le débat) démontrent dans leur majorité une continuité totale avec les deux premiers congrès. Il semble bien que la plupart des intermédiaires ne souhaite pas véritablement analyser la situation. Visiblement ils préfèrent massivement se contenter de défendre leur petite rente de situation pour continuer à jouer tranquillement entre eux aux chaises musicales.

Avoir choisi que les intervenants au Congrès parlent en leur nom propre alors qu'il s'agit de structurer les professions est la première aberration. Elle illustre l'incapacité des professionnels à travailler de manière collégiale et la crainte de voir émerger un débat qu'ils ne contrôlèrent pas. Dans la logique de ce premier choix, le CIPAC a désigné sur des critères opaques et sans aucune concertation avec les artistes et leurs associations un certain nombre d'intervenants : l'image parfaite de la démocratie, version art contemporain, qui tient plus d'un congrès du PC soviétique que d'une rencontre interprofessionnelle. Il est inadmissible que

des artistes soient nommés par les intermédiaires et que le jeu pervers des institutions incite certains à accepter cette situation dégradante.

Ces choix expliquent sans doute, mais n'excusent pas l'absence d'investissement de la plupart des intermédiaires dans le Congrès et ses ateliers préparatoires sans lendemain. Où étaient-ils tous ces adhérents d'associations professionnelles qui viendront conter fleurette dans les couloirs du CIPAC ? Combien sont au courant ne serait-ce que des thèmes du congrès ? Il semble bien que ces associations relèvent du miroir aux alouettes et que la simple information interne n'est pas même envisagée. Cet état des lieux aurait dû être fait avant le CIPAC. Cela aurait évité les promesses vaines et l'instrumentalisation des associations d'artistes.

Le CIPAC a repris à son compte la proposition des associations d'artistes de construire un espace de dialogue et de concertation permanent, intitulé "observatoire" dans toutes leurs déclarations publiques. Mais dans les faits cette nécessité d'un dialogue semble fort peu intéresser les intermédiaires. Apparemment ils préfèrent continuer leurs pratiques autocratiques loin du regard des artistes. M. Latreille, Président de l'association nationale des directeurs de FRAC, s'était engagé à être le rapporteur d'un atelier préparatoire pour créer cet observatoire. Nous attendons toujours qu'il tienne son engagement.

Ce double langage trouve malheureusement une autre illustration avec le dossier sur les FRAC que ce bulletin ouvre et qui concerne à nouveau M. Latreille. Ce dernier avec l'ensemble du bureau du CIPAC aligne sans vergogne les mots "dialogue", "mobilisation de l'ensemble des professions", "observatoire interprofessionnel", etc. mais refuse au nom de tous les directeurs de FRAC de répondre au questionnaire que le CAAP leur a adressé ! De qui se moque-t-on ? Vous qui êtes en charge de missions de service public, sachez que vous devez rendre compte aux artistes, comme à n'importe quel citoyen, de l'usage que vous faites de l'argent public et des méthodes que vous employez.

Le CAAP

Edito

Dossier : FRAC

La non réponse des directeurs de FRAC à notre enquête

Le CAAP a élaboré un questionnaire (voir p. 7 et suivantes) et l'a adressé à tous les directeurs de FRAC. Ces derniers, en dehors du FRAC Auvergne et du FRAC Réunion que nous remercions de ce premier pas vers un dialogue, n'ont pas daigné répondre. Ils ont mandaté le Président de leur association pour nous "conseiller" sur nos méthodes de travail. Le CAAP a décidé de demander à la CADA - Commission d'Accès aux Documents administratifs - d'intervenir, en espérant que cela déclenchera l'ouverture d'un véritable dialogue...

Association Nationale des directeurs de Fonds régionaux d'art contemporain

A Monsieur Dominique Dufau,
CAAP

Monsieur,

Les directeurs de Frac ont bien reçu votre courrier du 9 juin dernier ainsi que le long questionnaire qui l'accompagnait. Compte-tenu de son importance – et des problèmes variés qu'il entend aborder – nous avons souhaité vous adresser une réponse commune afin de vous faire part de nos remarques quant à sa conception.

Votre questionnaire, classé en diverses rubriques, porte en fait sur trois catégories très différentes d'information. Les informations administratives (dont on peut effectivement s'interroger sur l'opportunité d'un rassemblement systématique, en principe du ressort du Département Etudes et Prospectives du ministère de la Culture), les questions générales sur les missions relevant d'une histoire et d'une réflexion intellectuelle plus élaborée (par exemple quand y a-t-il "fonds" ou quand y a-t-il "collection" ?) et les questions relatives aux méthodes de travail des directeurs eux-mêmes, voire à leur formation et à leur compétence.

Si les données relatives au fonctionnement de chaque structure sont accessibles et diffusées publiquement, celles concernant les méthodes de travail des directeurs ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une publication identique : elles relèvent d'ailleurs exclusivement de l'évaluation interne des institutions, des personnels et des relations que ceux-ci entretiennent avec leurs tutelles administratives. Enfin, les questions générales concernant les missions des institutions ont fait depuis bientôt vingt ans l'objet d'une importante bibliographie (allant des directives officielles aux textes de catalogues de collection, en passant par de nombreuses études de sociologues et de critiques) et il paraît quelque peu incongru, là encore, de prétendre refléter des analyses complexes au moyen d'un questionnaire individualisé, sans renvoyer aux travaux déjà réalisés.

Enfin, il semble quelque peu étrange que votre questionnaire n'aborde à aucun moment les problèmes relatifs aux structures elles-mêmes, à leurs équipements, à leurs personnels, aux statuts de ces derniers. Votre attention à la vie des institutions paraît ainsi quelque peu faussée et cela ne peut que fragiliser, en l'état, votre louable volonté d'une meilleure information sur les Frac.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Emmanuel Latreille
Président de l'ANDF

“La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration”

Article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

Un commentaire “incongru et quelque peu faussé” ...

“Compte tenu de son importance et des problèmes variés qu'elle aborde”, nous souhaitons adresser ici même aux directeurs de FRAC “une réponse commune pour leur faire part de nos remarques quant à la conception” de la lettre d'Emmanuel Latreille s'exprimant en leur nom.

Petit rappel historique

Emmanuel Latreille, directeur du FRAC Bourgogne, a attiré à notre attention une première fois en février 2000, lors d'une conférence de presse de Catherine Trautmann sur les Arts plastiques (voir Info Noir/blanc, n° 18, p. 4 et 5) ; conférence où il avait été notamment question de la place des artistes dans les commissions d'acquisition d'œuvres. Suite à une question d'un de nos adhérents, la ministre s'était même déclarée favorable à la “transparence” des comités techniques (comités d'achat) des FRAC, et à la participation des artistes aux différentes commissions. Emmanuel Latreille était alors intervenu, pour affirmer que les artistes ne “pouvaient pas être simultanément juges et partie” en faisant partie de telles commissions ; remarque qui lui avait valu un démenti public de la part de la ministre.

A la suite de cet échange, nous avons invité Emmanuel Latreille — également président de l'association des directeurs

de FRAC — à venir s'exprimer à ce sujet dans l'émission tv / Internet du CAAP sur Canalweb, “Artiste, dites-vous ?” du 6 avril 2000. A cette occasion, il s'était déclaré disposé à répondre à nos demandes et particulièrement à nous communiquer la liste des membres de tous les comités techniques ; promesse qu'il a réitéré sur France Culture le 14 mars 2001. L'enquête que nous avons lancée en juin 2001 à propos du fonctionnement des FRAC était donc un prolongement de cette amorce de dialogue.

N'oublions pas de souligner que les informations demandées dans cette enquête ne sont pas accessibles pour un artiste. La logique, choisie par Emmanuel Latreille, est celle de toute vertueuse administration : pour avoir communication des informations, il faut les demander officiellement. Une demande orale n'est pas suffisante. Et quant à espérer que ces informations soient disponibles pour tous et à tout moment, ce serait un effort de transparence qui dépasse l'entendement.

Ce questionnaire a donc été envoyé à tous les directeurs de FRAC et hormis deux réponses (du FRAC Réunion et du FRAC Auvergne) et une demande d'entretien du FRAC Centre, nous n'avons reçu que le courrier d'Emmanuel Latreille, qui loin de répondre au questionnaire a décidé de nous en renvoyer une “analyse critique” (voir lettre, page 4).

Un ton “grand seigneur”

Nous avons évidemment été très étonnés de recevoir ce type de réponse ; notamment en raison du ton adopté.

Emmanuel Latreille y parle explicitement, dès la première phrase, au nom de l'ensemble des directeurs, en affirmant le parti pris de la réponse “collégiale” : “nous avons souhaité vous adresser une réponse commune...” ; ce qui éventuellement pourrait se justifier par sa position institutionnelle — si elle ne dispensait pas les autres directeurs de toute réponse. Mais le Président de l'Association Nationale des Directeurs de FRAC

Dossier : FRAC

(ANDF) se permet d'ajouter "... afin de vous faire part de nos remarques quant à sa conception"; réflexion qui nous pose problème. De même que nous pose problème le ton général plutôt condescendant de la lettre ("... il paraît quelque peu incongru [...] de prétendre refléter des analyses complexes ..."). Il s'agit visiblement de nous faire part de "conseils" nous permettant de mieux rédiger notre questionnaire, ce que nous ne pouvons accepter.

En effet, nous ne sommes pas en quête de "conseils" nous expliquant la meilleure manière de rédiger un questionnaire, mais en attente de réponses. Il est un peu étrange qu'à un questionnaire qui a été rédigé patiemment au cours d'une réflexion collective, on réponde par un ton un peu dédaigneux, presque méprisant. Nous ne pouvons que nous interroger sur ce qui motive ce ton : sommes-nous dans une position d'infériorité par rapport à M. Latreille, lui demandons-nous des conseils, attendons-nous qu'il daigne s'adresser à nous ? Nous estimons que le ton "grand seigneur" est pour le moins déplacé dans

cette occasion ; nous ne sommes pas dans un système autoritaire ou paternaliste, et en démocratie les artistes sont des citoyens comme les autres. Nous avons le droit d'obtenir des réponses à un certain nombre de questions sans devoir nécessairement nous excuser d'avoir à les poser.

Non, je ne répondrai pas !

Il est clair qu'Emmanuel Latreille aimerait choisir (voire établir) le questionnaire auquel il doit répondre — ce qu'il montre notamment dans le dernier paragraphe de sa lettre en nous désignant les points que nous devrions aborder. Il n'aime pas nos questions et il nous le fait savoir. S'il isole les questions en les regroupant en trois catégories, c'est afin de nous expliquer qu'il n'est pas en mesure d'y répondre ; à chaque fois sous des prétextes fallacieux.

Ses arguments sont de trois ordres :

1. Cela ne vaut pas la peine de répondre à certaines questions, dont les réponses sont "accessibles et diffusées publiquement". Pourtant, il nous semble que la dif-

fusion de ces informations fait justement partie des missions de M. Latreille. Au lieu d'évoquer vaguement des "données" réputées accessibles, il pourrait nous les livrer ou nous livrer les moyens d'y avoir accès. Il suppose peut-être que la soi-disant disponibilité publique l'en dispense, à moins qu'il n'assume pas cette mission. Cela nous semble au contraire confirmer le bien fondé de notre demande.

2. Deuxième raison de ne pas répondre : arguer du fait qu'à l'inverse du point précédent, certaines informations relèveraient "exclusivement de l'évaluation interne des institutions". L'enquête, que le CAAP a mené sur aides individuelles à la création (Info Noir/blanc, n°21), a démontré que cet argument est dilatoire : non seulement aucun service au niveau central n'avait produit ce genre d'enquêtes, mais les données, que nous avons recueillies, n'avaient pas été collectées depuis de nombreuses années et aucune analyse globale n'était disponible. La publication de notre enquête a permis que les Conseillers aux Arts Plastiques des DRAC, à l'initiative de la DAP, réexaminent le fonctionnement de ces aides. En revanche, si M. Latreille considère, que certaines questions relèvent du secret d'Etat, la moindre des choses serait de nous le préciser à chaque fois et de le justifier — textes à l'appui. Plus étonnant est le doute d'Emmanuel Latreille "sur l'opportunité d'un rassemblement systématique [des informations administratives], en principe du ressort du Département Etudes et Prospectives du ministère de la Culture". Une vision globale du fonctionnement des FRAC ris-

Un refus permanent de répondre

Seuls trois FRAC n'ont pas refusé de répondre à l'enquête du sociologue Alain Quemin, réalisée dans le cadre de son rapport, "Le rôle des pays prescripteurs sur le marché et dans le monde de l'art contemporain", à la demande du ministère des affaires étrangères (Le Monde, 9 juin 2001). Entretenir l'opacité est une vertu constante des FRAC.

Les données réputées accessibles

Sur les cinq sites internet en ligne actuellement des FRAC, seuls deux d'entre eux (Frac Nord-Pas de Calais et Frac Rhones-Alpes) donnent des informations sur leur fonctionnement et la liste des membres de leur comité technique. Deux sur cinq ! C'est ce que M. Latreille appelle des "données relatives au fonctionnement de chaque structure accessibles et diffusées publiquement".

querait-elle de révéler la complexité, la diversité et souvent la confusion dans les missions ? Ou Emmanuel Latreille envisage-t-il de saisir de lui-même le Département Etudes et Prospectives pour analyser ces situations, alors qu'à notre connaissance il n'y a aucun rapport disponible sur le fonctionnement des FRAC depuis 10 ans.

3. Troisième raison invoquée : le fait qu'il y ait déjà eu de nombreuses publications consécutives aux expositions et de "nombreuses études de sociologues et de critiques". Outre le fait que nous souhaiterions recevoir la "bibliographie" qui est annoncée par M. Latreille (plutôt que de nous contenter de son évocation), il demeure que cela ne constitue pas une réponse pour autant. D'une part notre intention n'est pas de produire une étude historique ou sociologique ; d'autre part, la situation évoluant, il n'est pas dit qu'il ne faille pas réitérer des questions qui auraient déjà été posées. Car l'ensemble des publications évoquées (et non spécifiées !) a été produit dans un autre contexte que celui de notre questionnaire.

Etrange, vous n'évoquez pas nos problèmes !

La chute de la lettre est rude. M. Latreille trouve "étrange" que notre questionnaire "n'aborde à aucun moment les problèmes relatifs aux structures elles-mêmes, à leurs équipements, à leurs personnels, aux statuts de ces derniers". S'il avait répondu à notre enquête, il se serait aperçu qu'au fil de ses réponses il aurait pu évoquer ces problèmes. Mais

Emmanuel Latreille se cache ici sous la rhétorique habituelle de l'institution, qui se développe en deux phases. Premièrement, avoir des problèmes – problèmes jamais cités, ni expliqués – justifie de ne répondre à aucune question. Deuxièmement, les artistes doivent non seulement connaître les problèmes des institutions sans jamais avoir accès aux informations qui permettraient de les évaluer, mais encore soutenir aveuglément ces mêmes institutions sans qu'en contrepartie un dialogue minimum soit établi.

Ainsi avec la plus grande mauvaise foi il peut nous asséner que notre "attention à la vie des institutions paraît ainsi quelque peu faussée".

Une louable fin de non recevoir

Nous estimons inadmissible qu'il ne soit pas simplement répondu à nos questions. Nous ne pouvons pas nous contenter de vagues promesses de transparence jamais tenues. A notre "louable volonté d'une meilleure information sur les Frac", nous ne pouvons que constater une non moins louable fin de non recevoir.

Devant cet état de fait, le CAAP a décidé d'adresser une demande circonstanciée à la CADA, Commission d'accès aux documents administratifs (voir lettre, p. 8).

LE CAAP

"On confond largement l'aide aux artistes avec l'achat de leurs œuvres : ce en quoi on double l'action du marché privé plutôt que de se concentrer sur ce qu'il n'offre pas (bourses, ateliers, avantages sociaux, aide à l'exposition ou à la publication...), tout en entravant le développement normal de ce marché, hors du petit cercle des galeries fonctionnant avec les musées. [...]

Il est vrai qu'il est plus gratifiant d'acquérir des œuvres à grand frais que de distribuer quelques aides... [...] Mais si ce privilège accordé à la politique d'achat n'est guère interrogé, sans doute est-ce parce qu'il satisfait les désirs des décideurs, qui ont ainsi le beurre (plaisir du collectionneur) et l'argent du beurre (pas de risque de mauvaises affaires) : exemple type de confusion dommageable entre le public et le privé [...] Il pose inévitablement la question de la compétence des acheteurs, dans un contexte où la professionnalisation est encore fragile : on a affaire à une profession récente, où la barrière du diplôme est irrégulière et les formations dispersées, et où règne la confusion des rôles entre décideurs publics et acteurs privés, conservateurs et collectionneurs, fonctionnaires et entrepreneurs. A cela s'ajoute l'étroitesse d'un milieu qui pratique activement le protectionnisme contre les critiques extérieures, dans une situation d'extrême interdépendance qui favorise inévitablement le conformisme (lorsque ce n'est pas le sentiment d'impunité, comme en témoignent il y a quelques années, dans les centres d'art, certaines dérives aux prolongements judiciaires).

[...] Autre singularité dont on voit mal la justification : au lieu d'avoir, comme dans la plupart des directions culturelles, des commissions composées de pairs régulièrement renouvelés (c'est le cas, par exemple, au CNL, où siègent des écrivains, ou au CNC, où siègent des cinéastes), les décisions de la DAP sont prises par des administrateurs en place, sans aucun contrôle de leur compétence que la cooptation, sans limitation a priori de la durée de leur affectation, sans contre-pouvoir ni instances à qui rendre des comptes. Et l'on s'étonne (certains mêmes s'en indignent) que leur pouvoir soit contesté..."

Extraits de "Pouvoirs publics, art contemporain", de Nathalie Heinich, dans *Les Cahiers de médiologie*, 11, 2001

Demande d'avis à la CADA

Madame la Présidente de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs
66, rue de Bellechasse 75700 PARIS 07 SP

Paris, le 5.11.2001

Madame la Présidente,

Le CAAP, organisation professionnelle d'artistes plasticiens, a l'honneur de saisir votre Commission d'une demande d'avis sur le refus opposé par les directeurs de FRAC (Fonds Régionaux d'Art Contemporain), représentés par M. Emmanuel Latreille, président de l'association nationale des directeurs de FRAC (ANDF), de répondre à notre demande de communication d'un certain nombre de documents ou d'informations sur les modes de fonctionnement des FRAC.

Depuis plusieurs années le CAAP travaille pour qu'un certain nombre d'informations, absolument nécessaires pour les artistes plasticiens, soient rendues accessibles. Dans le cadre de cette mission, le CAAP a construit un questionnaire sur différents points, touchant aussi bien le mode de fonctionnement des FRAC que leur politique d'achat d'œuvres d'art contemporain. Nous avons fait parvenir ce questionnaire à tous les directeurs de FRAC. Exceptées les réponses plus ou moins complètes du FRAC de la Réunion et de celui d'Auvergne, ainsi qu'une demande d'entretien oral du FRAC Centre, nous avons reçu un courrier de M. Latreille, s'exprimant au nom de tous les directeurs de FRAC et s'opposant à nous apporter des réponses.

Certaines questions figurant dans ce questionnaire – et particulièrement la liste des membres des comités techniques (comité d'achat) des Frac – avaient déjà été posées par courrier du 27 septembre 1999 au Délégué aux Arts Plastiques, ministère de la Culture et de la Communication, qui avait apporté le 13 décembre 1999 une réponse incomplète en omettant notamment de nous faire parvenir cette liste. D'autre part, M. Latreille, au nom des directeurs de FRAC, a affirmé de vive voix dans deux émissions publiques (" Artiste, dites-vous ? ", émission tv/ Internet sur Canalweb le 6 avril 2000 et " Transformés " sur France Culture le 14 mars 2001) qu'il répondrait à nos demandes et particulièrement qu'il veillerait à nous communiquer la liste des membres de tous ces comités techniques. Ces promesses n'empêchent pas M. Latreille de refuser de nous répondre et de faire obstacle aux réponses que d'autres directeurs auraient désirées nous apporter.

Nous sommes donc face à un refus de communication de données qui nous semblent devoir être publiques, étant donné que les FRAC sont financés en totalité par le Ministère de la Culture et les Régions.

Nous vous sollicitons donc pour avoir accès aux documents suivants :

- Liste nominative des membres des comités techniques des Frac ainsi que pour chacun d'eux, la durée de la mission, la date de début et de fin de mission. Méthodes de désignations et compétences requises pour être membre des comités techniques des FRAC.
- Document sur le mode de désignation des directeurs de FRAC; les compétences requises; la durée de leur mandat; leur statut.
- Budget de chaque FRAC pour l'année 2001 (apport de l'Etat et de la région), répartition entre fonctionnement et acquisitions d'œuvres.
- Modalités d'acquisition et critères d'achat d'une œuvre d'art contemporain.
- Liste des acquisitions, avec la date d'acquisition, le prix d'achat pour chaque œuvre et la raison sociale du vendeur depuis la création du FRAC.
- Communication du fichier, constitué par le FRAC, d'artistes travaillant dans la région.
- Communication du fichier, constitué par le FRAC, d'associations et collectifs de la région.
- Convention passée avec l'éducation nationale, les associations d'éducation populaire, et les centres de formation continue
- Contrat type en cas d'une production d'une œuvre d'artiste par le FRAC, ainsi que modalités de décision de production d'une œuvre.
- Contrat type passé avec des artistes intervenants dans le cadre de la médiation.
- Liste des expositions et des artistes exposés par chaque FRAC dans les cinq dernières années.

Vous trouverez ci joint à cette lettre nos divers courriers et la réponse de M. Latreille, ainsi que les réponses des deux FRAC qui ont répondu à notre questionnaire.

Dans l'attente de l'avis de votre Commission, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le CAAP, Dominique Dufau

Les deux réponses à notre enquête

FRAC AUVERGNE, Jean-Charles VERGNE, directeur

I - Missions du FRAC :

1) Quelle définition donneriez-vous de la mission du FRAC que vous dirigez ?

Trois missions : Constituer une collection de haut niveau, orientée spécifiquement sur le pictural en Auvergne. Diffuser cette collection (15 à 20 expositions par an dont 8 dans les lycées, 3 catalogues d'expositions et une dizaine de journaux à disposition du public). Sensibiliser les publics, toute tranche d'âge, toute catégorie socio-professionnelle. Visites guidées systématiques et sans rendez-vous, accueil et information permanents, nombreuses conférences dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, ainsi que dans les entreprises. La fréquentation du FRAC Auvergne est ainsi passée de 6000 visiteurs en 1996 à 38500 en 2000.

2) Le FRAC, dont vous avez la responsabilité, constitue-t-il un fonds ou une collection ?

Les deux.

3) Comment répartissez-vous les missions "d'acquisitions des œuvres", de "conservation des œuvres", de "soutien à la création et de "diffusion et de sensibilisation des publics" au sein du FRAC ?

Voyez-vous une hiérarchie entre ces missions ? Acquisitions, diffusion et sensibilisation ont une importance égale. La conservation est prise en compte au quotidien. L'achat d'œuvres est une forme de soutien à la création.

4) Comment une mission de soutien à la création s'exprime-t-elle sur le territoire de votre région ?

Voir ci-dessus, plus de nombreuses visites d'ateliers.

5) Pensez-vous que présenter les œuvres d'un FRAC à Paris, par exemple au Centre Pompidou ou au Musée du Luxembourg, ou dans une autre région fasse partie de la mission du FRAC ?

Oui dans la mesure où le travail en région est correctement fait au préalable et à la condition que les œuvres soient accessibles à un public le plus large possible.

II - Comité technique (comité d'achat) :

1) Combien de membres siègent dans le comité technique du FRAC ? Pouvez-vous nous en joindre la liste nominative, ainsi que pour chacun d'eux, la durée de la mission, la date de début et de fin de mission ?

De 5 à 8 membres. Missions de trois ans. Deux directeurs

de centres d'art, un collectionneur, un conservateur, un conseiller arts plastiques, le directeur du FRAC Auvergne.

2) Publiez-vous chaque année la liste des membres de ce comité et de leurs titres ?

A la demande.

3) Quelle méthode utilisez-vous pour composer le comité technique ? Le comité est-il ouvert aux candidatures spontanées ? Qui effectue la sélection des membres ? Sur quelles compétences ?

Pas de "méthode". Le but est de constituer un comité qui ne soit pas d'emblée consensuel mais diversifié et riche d'influences multiples. Le directeur choisit les membres ; le conseil d'administration accepte ou refuse ces choix. Compétences requises : connaissance approfondie de l'art de ces 50 dernières années.

4) Y a-t-il des artistes parmi eux ? Etes-vous partisans de la présence des artistes dans les comités techniques des FRAC ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Pas d'artiste actuellement. On ne peut être juge et partie. Néanmoins les artistes, excellents prescripteurs, sont très écoutés.

5) Quelle est la durée de votre mission en tant que directeur ? Est-elle renouvelable ? Y aurait-il, à votre avis, une durée idéale ?

Indéterminée. La durée idéale est celle de l'enthousiasme et de la passion.

Ce questionnaire a été établi au cours d'un certain nombre de réunions et par courrier électronique en collaboration avec une vingtaine d'artistes. Il est effectivement long, comme le remarque Emmanuel Latreille (voir page 2). Mais si nous avions laissé toutes les questions suggérées au cours de son élaboration, il aurait sans doute doublé de taille. Cette amplitude est l'indice de la méconnaissance générale du fonctionnement des FRAC et de leur absence de communication vers les artistes, n'en déplaise aux directeurs qui ne semblent pas le penser. Afin de pouvoir compléter l'information et couvrir des interrogations qui ne sont pas du ressort des directeurs de FRAC, nous avons également élaboré un deuxième questionnaire que nous avons adressé aux Présidents des FRAC. La résistance (!) des Présidents, en majorité des élus des Conseils Régionaux, à nous répondre, (nous n'avons reçu actuellement que deux réponses) nous surprend. Il nous semble que les élus n'ont aucune raison de renforcer l'opacité des structures de l'art contemporain lorsqu'elles ont un rôle de soutien à la création et de diffusion dans leur région.

6) Quelle est votre formation initiale ? En quoi vous est-elle utile dans votre fonction actuelle ?

Ecole Supérieure de Commerce. Formation autodidacte à l'histoire de l'art, à la musique contemporaine et à la poésie contemporaine. Pratique de la peinture, de l'écriture et de la musique. Formation utile pour la gestion, la recherche de partenariats, la communication, la fidélisation des publics. La partie artistique, quant à elle, est utile constamment.

7) Estimez-vous avoir besoin de parfaire vos connaissances ? Avez-vous l'opportunité de suivre des formations continues ? Lesquelles ?

Les connaissances s'approfondissent de jour en jour, au contact des œuvres, des artistes, du public et grâce à la nécessité (selon moi du moins) de s'engager en écrivant sur les artistes et en pratiquant le plus possible l'exercice de la visite guidée afin de cerner au mieux les difficultés et les attentes du public. En somme, la formation est "quotidiennement continue."

III - Budget et acquisitions :**1) De quels budgets disposez-vous ? Comment se répartit-il ?**

2 500 000 francs. 1 200 000 en investissement, 1 300 000 en fonctionnement.

2) Quel est l'apport de l'Etat dans ces budgets ? celui de la Région ?

Etat : 1 000 000. Région : 1 000 000. Entreprises : 200 000. Autres (municipalités, rectorat, CNASEA...) : 300 000

3) Bénéficiez-vous du mécénat d'entreprises de votre région ?

Oui. Création d'un club d'entreprises en 1998, premier club créé par un FRAC, et réunissant des entreprises locales et nationales.

4) Pouvez-vous nous faire parvenir la liste des acquisitions, avec le prix d'achat pour chaque œuvre et la raison sociale du vendeur depuis la création du FRAC ?

Pour la liste des acquisitions, consulter les trois catalogues de collection publiés. Les prix d'achat n'ont d'importance que dans la mesure où ils peuvent alimenter un dialogue à caractère pédagogique avec le public et sont, dans ce cas précis, divulgués à la demande. Les vendeurs sont indifféremment les galeries et les artistes (quand ils n'ont pas de galerie).

5) La liste des œuvres acquises et leurs prix est-elle systématiquement publiée chaque année ? Si non, pourquoi ?

La liste est publiée annuellement et peut être communiquée à la demande. Pour les prix, voir ci-dessus.

6) Qui propose les œuvres susceptibles d'être acquises ? Cette présélection est-elle effectuée collégialement par le comité ? Par le directeur seul ? Sur proposition de n'importe quel membre du comité ?

Les membres du comité technique dans leur ensemble, chacun devant défendre ses choix en commission.

7) Un artiste peut-il de lui-même déposer une demande d'acquisition ? Cette demande sera-t-elle examinée ? La décision lui sera-t-elle communiquée avec une motivation ?

Oui, évidemment. C'est le cas plusieurs dizaines de fois chaque année. Oui la demande est examinée (c'est un peu notre métier).

Oui, la décision est communiquée à l'artiste, c'est la moindre des corrections.

8) Sur quels critères, le comité technique décide-t-il d'acquiescer une œuvre ?

Critère de qualité, de prise en compte de l'époque, de pertinence du sens véhiculé par l'œuvre. Critère lié à l'identité propre de la collection, orientée vers la peinture.

9) Est-ce qu'une désignation des artistes comme régionaux, nationaux ou internationaux a un sens pour vous ? Ces critères influent-ils sur la politique de vos achats ?

Non, pas dans l'absolu.

IV - Soutien à la création et production :**1) En tant que directeur de FRAC, combien d'ateliers visitez-vous par mois / par an dans votre région ? Hors de votre région ? Recevez-vous tous les artistes qui le demande ?**

Il n'y a pas de quota. Je visite les ateliers quand on me le demande.

2) Connaissez-vous tous les artistes travaillant dans votre région ? Si oui, cette documentation est-elle accessible ?

Tous, peut être pas, une grande majorité sûrement. Nous n'avons par pour mission de réunir une documentation consultable sur les artistes de la région : cela signifierait que nous distinguons les "régionaux" des autres. Notre documentation concerne donc tous les artistes qui nous envoient leurs publications.

3) Connaissez-vous l'ensemble des associations et collectifs d'artistes de votre région ? En avez-vous dressé une liste ? Pouvez-vous nous en adresser la dernière mise à jour ?

Oui. Non car nous les rencontrons régulièrement pour la mise en place de manifestations communes. La liste est consultable auprès de la DRAC.

4) Faites-vous de la production d'œuvres ? Si oui, le financement par le FRAC est-il total ou partiel ? Cherchez-vous des partenariats privés complémentaires ?

Oui mais peu. Financement partiel par le FRAC.

5) La décision de production est-elle prise par le comité technique ?

Non. Elle se fait généralement dans le cadre d'exposition, lorsque les artistes émettent des souhaits particuliers.

6) Cette décision est-elle prise dans le cadre de l'exposition prévue d'un artiste ? Pour une acquisition ?

Dans ce cas, l'acquisition est-elle décidée simultanément à la production ?

La production n'implique pas nécessairement une acquisition.

7) Avez-vous déjà acquis une œuvre que le FRAC a lui-même produite financièrement ? Avez-vous payé dans ce cadre le prix public de l'œuvre ? 50 % du prix public ? La galerie de l'artiste a-t-elle perçu un pourcentage sur cette vente ?

Oui. Le prix est dans ce cas amputé des frais techniques de production.

8) Quel type de contrat écrit passez-vous avec un artiste lors d'une production ? A quel moment est signé ce contrat, en phase projet, en phase réalisation ? Pouvez-vous nous com-

muniquer un contrat type de production ?

Pas de contrat type car les frais de production ont toujours été minimes jusqu'à présent.

V - Le fonds, la conservation des œuvres :**1) Est-il possible d'avoir librement accès aux œuvres dont vous disposez ?**

Ce sera possible à partir de 2004, lorsque le FRAC sera installé dans de nouveaux locaux, dix fois plus grands, et doté de réserves permettant un accès facile pour le public.

2) Souhaiteriez-vous modifier la composition du fonds dont vous avez la charge ?

Oui dans la mesure où je ne partage pas tous les choix artistiques de mes prédécesseurs, mais cela est très subjectif.

3) Seriez-vous favorable à la possibilité de pouvoir revendre certaines œuvres acquises par le FRAC ? Pourquoi ?

Non. Laissons l'histoire faire le "tri" elle-même. Les collections n'ont que 20 ans d'existence...

4) Comment envisagez-vous le devenir matériel des œuvres placées sous votre responsabilité ? Evoquez-vous les questions de maintenance/entretien et/ou restauration des œuvres avec les artistes – ou d'autres personnes concernées – lors des achats ? Si oui de quelle façon ?

Le devenir matériel est fondamental car il s'agit de préserver un patrimoine. Les artistes sont consultés dès que cela est nécessaire.

VI - Diffusion :**1) Quelles actions entreprenez-vous pour montrer les œuvres dont vous disposez ? Toutes les œuvres acquises par le FRAC que vous dirigez ont-elles été montrées au moins une fois dans****une exposition ? sinon quel pourcentage ? Sur quels critères s'effectue la monstration ?**

15 à 20 expositions par an. Oui. Critères liés à la problématique et à la thématique des expositions.

2) Disposez-vous d'un lieu permanent de monstration ? Utilisez-vous d'autres lieux ponctuellement (centres d'art, écoles d'art, collèges, etc.) ? Si oui, dans votre région ou en dehors ? Lesquels par exemple ?

Oui. Oui, dans la région (salles d'exposition municipales, lycées, établissements d'enseignement supérieur, entreprises membres du club, châteaux...).

3) Quelles sont les relations du FRAC avec le monde de l'éducation : éducation nationale ? Education populaire ? Centres de formation continue ?

Etroites. Convention signée avec le Rectorat.

4) Employez-vous des artistes intervenants dans le cadre de la médiation ? Si oui, sous quelles formes de contrats ?

Oui. Jeunes diplômés d'Ecoles d'Art, sous la forme de stages rémunérés.

5) Pouvez-vous nous communiquer la liste (même incomplète) des expositions et des artistes exposés par le FRAC depuis 5 ans ?

Consulter pour cela le catalogue de collection 1990-2000.

6) Prêtez-vous des œuvres de votre fond à des commissaires d'exposition indépendants ? Avez-vous déjà organisé des expositions avec des comités d'entreprise ? Avez-vous déjà coordonné une action de diffusion des œuvres du FRAC avec des collectifs d'artistes ayant ouvert un/des lieu(x) de monstration dans votre région ?

Oui. Oui. Oui.

FRAC REUNION, Sully FONTAINE, directeur**I - Missions du FRAC :****1) Quelle définition donneriez-vous de la mission du FRAC que vous dirigez ?**

Alors que la tendance de beaucoup de FRAC en métropole est de se transformer en Centre d'art l'idée est de développer la programmation du FRAC autour de croisements entra art, anthropologie, politique issue du contexte géographique et historique de La Réunion. C'est un laboratoire culturel fondamental.

2) Le FRAC, dont vous avez la responsabilité, constitue-t-il un fonds ou une collection ?

C'est une collection.

3) Comment répartissez-vous les missions "d'acquisitions des œuvres", de "conservation des œuvres", de "soutien à la création et de "diffusion et de sensibilisation des publics" au sein du FRAC ?

Nos missions se répartissent:

- par un soutien constant aux artistes réunionnais et de la Zone Océan Indien;

- par une politique d'acquisition sur les projets réalisés et penser la collection comme une archive de projets culturels que comme une accumulation d'objets

- par la mise en place prochainement d'une biennale d'art contemporain réunissant l'ensemble des acteurs de la création de la Zone et d'Afrique de l'Est.

4) Comment une mission de soutien à la création s'exprime-t-elle sur le territoire de votre région ?

Elle s'exprime à travers des échanges entre les pays de la Zone tels que l'Afrique du Sud, Madagascar, mais aussi avec des pays d'Occident ; Irlande, Italie, Danemark...

5) Pensez-vous que présenter les œuvres d'un FRAC à Paris, par exemple au Centre Pompidou ou au Musée du Luxembourg, ou dans une autre région fasse partie de la mission du FRAC ?

La politique du FRAC est de soutenir ces artistes. Si l'acte de présenter leurs œuvres en métropole dans des centres tels que Beaubourg ou le musée du Luxembourg contribue à faire connaître leur travail alors oui cela fait partie de notre mission.

II - Comité technique (comité d'achat) :

1) Combien de membres siègent dans le comité technique du FRAC ? Pouvez-vous nous en joindre la liste nominative, ainsi que pour chacun d'eux, la durée de la mission, la date de début et de fin de mission ?

Il y a quatre membres :

Jean Christophe ROYOUX (Critique d'art), Joëlle PIJAUDIER-CABOT (Présidente de Vidéo muséum et Conservatrice du musée de Villeneuve d'Ascq), Sully FONTAINE (Directeur du FRAC Réunion), Yves Michel BERNARD (conseiller aux arts plastiques)

2) Publiez-vous chaque année la liste des membres de ce comité et de leurs titres ? Oui

3) Quelle méthode utilisez-vous pour composer le comité technique ? Le comité est-il ouvert aux candidatures spontanées ? Qui effectue la sélection des membres ? Sur quelles compétences ?

Le comité technique a été composé de personnalités du monde culturel choisies pour leur compétences et en fonction de l'expérience des personnes dans les phénomènes d'interculturalités en adéquation d'avec le projet culturel artistique du FRAC Réunion.

4) Y a-t-il des artistes parmi eux ? Etes-vous partisans de la présence des artistes dans les comités techniques des FRAC ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Il n'y a pas d'artiste parmi eux.

5) Quelle est la durée de votre mission en tant que directeur ? Est-elle renouvelable ? Y aurait-il, à votre avis, une durée idéale ?

C'est une mission à durée indéterminée. Existe-il une durée idéale ? La durée idéale est donnée lorsqu'il y a possibilité de mener à bien les projets jusqu'au bout.

6) Quelle est votre formation initiale ? En quoi vous est-elle utile dans votre fonction actuelle ?

Beaux-arts de Dunkerque (DNSEP), j'ai dirigé une galerie d'art, fait un passage au FRAC Nord Pas de Calais et enseigné les arts plastiques à l'Université du Littoral (La Réunion),

7) Estimez-vous avoir besoin de parfaire vos connaissances ? Avez-vous l'opportunité de suivre des formations continues ? Lesquelles ?

Oui ; oui ; besoin en matière de gestion

III - Budget et acquisitions :

1) De quels budgets disposez-vous ? Comment se répartit-il ?

Pour l'instant le budget est de 300 000 francs. Il est réparti 9 catégories : Promotion des artistes réunionnais ; Missions de coopération et de manifestation dans la Zone Océan Indien ; Parrainage de jeunes artistes ; Scène nationale et internationale ; Partenariat ; Activité éditoriale et travaux d'impression ; Vidéo muséum ; Acquisition ; Service culturel

2) Quel est l'apport de l'Etat dans ces budgets ? celui de la Région ?

Initialement l'apport de l'État est de 50%, celui de la Région de 50%. L'apport de l'État en 1999 était de 30%, 0% en 2000 et en discussion pour l'année 2001

3) Bénéficiez-vous du mécénat d'entreprises de votre région ?

Nous ne bénéficions d'aucun mécénat d'entreprise.

4) Pouvez-vous nous faire parvenir la liste des acquisitions, avec le prix d'achat pour chaque œuvre et la raison sociale du vendeur depuis la création du FRAC ? Oui

5) La liste des œuvres acquises et leurs prix est-elle systématiquement publiée chaque année ? Si non, pourquoi ? Non

6) Qui propose les œuvres susceptibles d'être acquises ? Cette présélection est-elle effectuée collégialement par le comité ? Par le directeur seul ? Sur proposition de n'importe quel membre du comité ?

Le Directeur du FRAC en accord avec le Président propose les acquisitions de l'année qui sont ensuite proposées au comité technique.

7) Un artiste peut-il de lui-même déposer une demande d'acquisition ? Cette demande sera-t-elle examinée ? La décision lui sera-t-elle communiquée avec une motivation ?

Oui, il adresse sa demande au Directeur qui proposera son projet au comité technique.

8) Sur quels critères, le comité technique décide-t-il d'acquérir une œuvre ?

Le comité technique décide d'acquérir une œuvre sur la base d'axes cohérents ou logiques faisant écho aux problématiques dégagées par le projet culturel du FRAC Réunion.

9) Est-ce qu'une désignation des artistes comme régionaux, nationaux ou internationaux a un sens pour vous ? Ces critères influent-ils sur la politique de vos achats ?

La particularité régionale joue un rôle important dans notre politique d'acquisition, n'oublions pas que La Réunion se situe à 11 000 km de la capitale, quel poids peut avoir l'art contemporain réunionnais en métropole ? Si nous ne le défendons pas personne d'autre ne le fera. Le FRAC dispose de 50% d'œuvres d'artistes nationaux et internationaux,

IV - Soutien à la création et production :

1) En tant que directeur de FRAC, combien d'ateliers visitez-vous par mois / par an dans votre région ? Hors de votre région ? Recevez-vous tous les artistes qui le demande ?

-Le FRAC visite une dizaine d'atelier d'artiste par an sur le département. Nous avons également effectué des visites d'atelier à Madagascar, en Afrique du Sud, Namibie, Mozambique au cours de ces 5 dernières années. Les artistes sont également reçus au FRAC avec ou sans rendez-vous.

2) Connaissez-vous tous les artistes travaillant dans votre région ? Si oui, cette documentation est-elle accessible ?

Nous élargissons au mieux notre recherche allant même jusqu'à repérer les étudiants des beaux-arts dès leur troisième année et ainsi suivre l'évolution de leur travail. Une documentation sur chaque artiste est accessible.

3) Connaissez-vous l'ensemble des associations et collectifs d'artistes de votre région ? En avez-vous dressé une liste ? Pouvez-vous nous en adresser la dernière mise à jour ?

Nous sommes en contact avec toutes les associations de La Réunion, nous allons tous participer au cent ans de la loi de 1901 lors d'un forum en juillet prochain. Nous possédons une liste de toutes les associations culturelles de La Réunion (veuillez trouver

la liste ci-jointe).

4) Faites-vous de la production d'œuvres ? Si oui, le financement par le FRAC est-il total ou partiel ? Cherchez-vous des partenariats privés complémentaires ?

Le FRAC finance totalement sa production d'œuvre, nous ne recherchons pas de partenariats privés complémentaires.

5) La décision de production est-elle prise par le comité technique ? Oui

6) Cette décision est-elle prise dans le cadre de l'exposition prévue d'un artiste ? Pour une acquisition ? Dans ce cas, l'acquisition est-elle décidée simultanément à la production ?

Non. Cette décision est prise pour une acquisition. Non.

7) Avez-vous déjà acquis une œuvre que le FRAC a lui-même produite financièrement ? Avez-vous payé dans ce cadre le prix public de l'œuvre ? 50 % du prix public ? La galerie de l'artiste a-t-elle perçu un pourcentage sur cette vente ?

Oui. Non. Non. Oui

8) Quel type de contrat écrit passez-vous avec un artiste lors d'une production ? A quel moment est signé ce contrat, en phase projet, en phase réalisation ? Pouvez-vous nous communiquer un contrat type de production ?

Convention

V - Le fonds, la conservation des œuvres :

1) Est-il possible d'avoir librement accès aux œuvres dont vous disposez ?

Non pour des raisons de sécurité la réserve est interdite au public.

2) Souhaiteriez-vous modifier la composition du fonds dont vous avez la charge ? Oui

3) Seriez-vous favorable à la possibilité de pouvoir revendre certaines œuvres acquises par le FRAC ? Pourquoi ?

Non. Statut restrictif

4) Comment envisagez-vous le devenir matériel des œuvres placées sous votre responsabilité ? Evoquez-vous les questions de maintenance/entretien et/ou restauration des œuvres avec les artistes - ou d'autres personnes concernées - lors des achats ? Si oui de quelle façon ?

Le FRAC évoque des questions de maintenance/entretien et restauration des œuvres avec les artistes lors des achats sur forme de convention.

VI - Diffusion :

1) Quelles actions entreprenez-vous pour montrer les œuvres dont vous disposez ? Toutes les œuvres acquises par le FRAC que vous dirigez ont-elles été montrées au moins une fois dans une exposition ? sinon quel pourcentage ? Sur quels critères s'effectue la monstration ?

Toutes les œuvres acquises par le FRAC ont été au moins une fois présentées au public, soit par le biais d'exposition au FRAC, soit par la mise en place d'expositions itinérantes ou d'échange avec les pays de la Zone. Certaines œuvres font l'objet de déplacement pour des événements artistiques en métropole. La monstration des œuvres s'effectue selon des thèmes et problématiques soulevées chaque

année lors de la programmation.

2) Disposez-vous d'un lieu permanent de monstration ? Utilisez-vous d'autres lieux ponctuellement (centres d'art, écoles d'art, collèges, etc.) ? Si oui, dans votre région ou en dehors ? Lesquels par exemple ?

Nous disposons d'un lieu permanent de monstration qui est malheureusement inadapté d'un point de vue volumétrique et hydro-métrique. D'autres lieux sont mis à notre disposition de façon ponctuelle sur l'ensemble de la région.

3) Quelles sont les relations du FRAC avec le monde de l'éducation : éducation nationale ? Education populaire ? Centres de formation continue ?

Le FRAC dispose d'un service culturel en relation avec les établissements scolaires, un travail avec lycéens et artistes est mis en place depuis plusieurs années. Les expositions dans les médiathèques et MJC visent un public plus large. Un médiateur accompagne le public de façon ponctuelle pour chaque exposition.

4) Employez-vous des artistes intervenants dans le cadre de la médiation ? Si oui, sous quelles formes de contrats ?

Oui sous la forme d'une convention d'intervention ponctuelle,

5) Pouvez-vous nous communiquer la liste (même incomplète) des expositions et des artistes exposés par le FRAC depuis 5 ans ?

Liste partielle des expositions :

Jean Luc GIGAN du 19 Décembre 1997 au 19 Janvier 1998 ; Gilles CLEMENT 16 Avril 1998 au 8 Mai 1998 ; Catherine BOYER 15 Mai 1998 au 18 Juin 1998 ; Gilbert CLAIN 24 Juillet 1998 au 16 Octobre 1998 ; Marie Christine MIARA 23 Octobre 1998 au 27 Novembre 1998 ; Myriam MIHINDOU 4 Décembre 1998 au 4 Février 1998 ; Laurent JOUBERT 14 Avril 2000 au 19 Mai 2000 ; Jean Luc GIGAN 10 Novembre 2000 au 15 Janvier 2001

6) Prêtez-vous des œuvres de votre fond à des commissaires d'exposition indépendants ? Avez-vous déjà organisé des expositions avec des comités d'entreprise ? Avez-vous déjà coordonné une action de diffusion des œuvres du FRAC avec des collectifs d'artistes ayant ouvert un/des lieu(x) de monstration dans votre région ?

Nous prêtons des œuvres du fonds, nous avons déjà organisé des expositions avec des comités d'entreprise, nous avons déjà coordonné une action de diffusion des œuvres du FRAC avec des collectifs d'artistes ayant ouvert des lieux de monstration..

Le FRAC Réunion, comme il l'indique dans sa réponse, nous a bien fait parvenir une liste de ses acquisitions (exhaustive ? Elle s'arrête en 1998) sous forme d'inventaire avec les prix et le nom des fournisseurs. Nous la tenons à disposition des artistes qui désireraient la consulter.

La transparence des acquisitions, qui ne doit pas s'arrêter à la liste des œuvres achetées, mais porter également sur les prix et les fournisseurs est une question cruciale pour le respect des œuvres et des artistes. A ces derniers d'expliquer au besoin comment ils vivent et avec quels moyens. Dans d'autres métiers de la culture, les cachets versés pour un travail reconnu ne sont pas couverts par ce culte du secret qu'entretient le milieu de l'art contemporain. Serait-ce être mafieux que d'acheter ou de vendre de l'art contemporain ?

Appel des Artistes pour la transparence et la démocratisation du milieu de l'art

Nous, artistes, n'acceptons plus la loi du silence du milieu de l'art : nous refusons de cautionner par notre silence ou notre passivité les fonctionnements opaques et autocrates des circuits artistiques. Les discours officiels ne cessent d'affirmer une volonté politique de "démocratisation culturelle", mais les rouages et les fonctionnements du milieu de l'art lui-même ne sont jamais questionnés.

Aujourd'hui, les artistes sont exclus de la quasi-totalité des instances décisionnaires de l'art contemporain. Ceux qui s'occupent de l'art ont éclipsé ceux qui le font. Au sein de ce système d'infantilisation des artistes, que nous soyons sages ou rebelles, inclus ou exclus, jeunes ou vieux, branchés ou ringards, n'a que peu d'importance, le paternalisme demeure. L'ambiance dominante du cénacle de l'art contemporain est celle du despotisme éclairé, on ne peut donc s'étonner que la transparence brille par son absence : les "experts" ne sont pas tenus de produire leur CV, les délibérations institutionnelles ne donnent pas lieu à l'établissement de procès-verbaux consultables, les procédures et les prix d'acquisition des œuvres (ou de commandes publiques) restent inaccessibles au public, etc.

En contrepoint, ces dernières années les initiatives d'artistes se sont multipliées ; un peu partout en France des collectifs et des associations d'artistes s'auto-organisent, montent des expositions, créent des structures... L'art, c'est ce que nous faisons ! Que sont les intermédiaires de l'art sans nous ?

Nous ne voulons pas croire que la collégialité et la responsabilité partagée soient insolubles dans le milieu de l'art. C'est pourquoi, nous, artistes, décidons d'entreprendre une réflexion et des actions visant à démocratiser les fonctionnements des circuits artistiques, à imposer la transparence et à réhabiliter notre responsabilité et notre fonction sociale.

Il est urgent de se rencontrer et d'ouvrir le débat.

Vous pouvez toujours signer l'Appel des Artistes sur le site : www.lapetition.com
ou par courrier : Jeune Création, 77 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris

Le Caap est une association créée dans un but d'intérêt général, pour la défense et la promotion de l'activité professionnelle d'artistes auteurs plasticiens, notamment pour toutes les questions relatives aux droits de propriété artistique applicable aux plasticiens ainsi que pour tous les problèmes concernant le régime juridique de ces artistes (censure, contrats/galeries, maison des artistes...). Le Caap est une organisation professionnelle créée par et constituée d'artistes plasticiens et de personnes impliquées dans le milieu de l'art et dont les motivations sont : la diffusion d'informations, la valorisation et la défense des intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs plasticiens, en dehors de tout débat esthétique.

L'info Noir/blanc

ISSN 1277-166X - Dépôt légal novembre 2001

Achevé de rédiger le 10 novembre 2001

Bulletin du Comité des artistes-auteurs
plasticiens - Caap - 187 rue du Faubourg
Poissonnière 75009 Paris

Tél. (répondeur) : 01 48 78 32 52

Fax : 01 42 81 14 29

mail : caap@caap.asso.fr

Directeur de publication : J. Farine

Rédacteur en chef : Antoine Perrot

Conception graphique :

Bruce Clarke

Comité rédactionnel :

Xavier Cahen,

Dominique Dufau,

Jérôme Glicenstein,

Christophe Le François,

Katerine Louineau,

Antoine Perrot



Bulletin du Comité
des Artistes-Auteurs Plasticiens
187 rue du Faubourg
Poissonnière 75009 Paris
Tél. : 01 48 78 32 52
Fax : 01 42 81 14 29
L'info Noir/blanc - N° 24
novembre 2001

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code :

Ville :

Tél. :

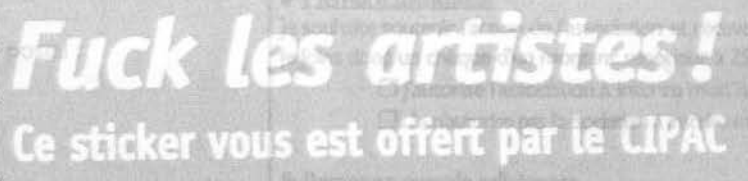
E-mail :

Profession :

Signature :

➔ **Membre adhérent**

Je souhaite adhérer à l'association et recevoir son bulletin *L'info Noir/blanc*, je joins donc le règlement de ma cotisation annuelle de 250 francs par chèque.



Je souhaite recevoir son bulletin *L'info Noir/blanc*, je joins donc le règlement de ma cotisation annuelle de 250 francs.

Je souhaite adhérer à son comité de soutien.

Je souhaite adhérer à son comité de soutien.

Je souhaite recevoir son bulletin *L'info Noir/blanc*, nous joignons le règlement par chèque de notre cotisation annuelle de 600 francs.

Adressez vos règlements au Caap - 187 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris -
- A l'ordre de : Caap - Comité des artistes-auteurs plasticiens